



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –113 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Eclairage Public – Avenant n°3 au marché passé avec le Groupement LAVALARD –SAVAUX.

La Séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les travaux de rénovation de l'éclairage public de 31 communes du territoire ont été confiés par délibération 2017- au groupement d'entreprises Lavalard – Saavux.

Monsieur le Président précise que ces travaux arrivent à échéance.

Monsieur le Président fait état de l'erreur de fabrication qui a été constatée au moment de la réception sur les mâts d'éclairage public fournis pour la rénovation de l'éclairage public de la commune de Bapaume (erreur d'entraxes) entraînant une nouvelle fabrication des mâts et un décalage du calendrier de ce chantier.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'augmenter le délai de ce marché de 60 jours en portant ce délai d'exécution à 21 mois et 7 jours en fixant la fin d'exécution de ce marché au 2 novembre 2018.

Monsieur le Président détaille également les ajustements quantitatifs apportés à ce marché pour répondre aux besoins des communes concernées en améliorant la qualité d'éclairage des communes concernées. La principale modification concerne la commune d'Haplincourt dans le cadre de son enfouissement de réseaux et de la mise en place d'une détection de présence sur les nouveaux candélabres.

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant n°3 devant intervenir dans le cadre du marché d'éclairage public de 31 communes passé entre l'intercommunalité du Sud Artois et le Groupement d'entreprises Lavalard – Savaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 du marché d'éclairage public passé avec le groupement d'entreprises Lavalard – Savaux ;

- d'approuver les modifications apportées aux conditions d'exécution du marché ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter des services du contrôle des actes des collectivités locales le visa du contrôle de légalité sur cet avenant.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-113 du 24/09/2018.
Eclairage Public – Avenant n°3
Marché passé avec le groupement
Lavalard - Savaux.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS